



Strasbourg, 16 janvier 2023

CEPEJ-BU(2023)2

**COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

40^{ème} réunion du Bureau

Strasbourg, 16 janvier 2023

RAPPORT DE REUNION

*Rapport établi par le Secrétariat
Direction générale I – Droits de l'homme et État de droit*

1. Le Bureau de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a tenu sa 40ème réunion à Strasbourg et en ligne, le 16 janvier 2023, sous la présidence de M. Francesco DEPASQUALE (Malte), Président de la CEPEJ.
2. Les membres suivants du Bureau étaient également présents :
 - M. Ivan CRNČEC (Croatie), Vice-Président de la CEPEJ,
 - Mme Sonya DJEMNI-WAGNER (France), membre,
 - M. Seçkin KOÇER (Türkiye), membre.
3. L'ordre du jour figure en annexe.

1. Informations des membres du Bureau et du Secrétariat

4. Le Secrétariat et le Président informe le Bureau de la 10ème réunion annuelle de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe avec les Présidents des organes de suivi et des organes consultatifs, le 17 janvier 2023.

2. Mise en œuvre du Programme d'activité 2022-2023

5. Le Bureau prend note du Calendrier des réunions de la CEPEJ pour l'année 2023, tel qu'il figure sur le site internet de la CEPEJ.
6. Le Bureau charge le Secrétariat de préparer le projet de Rapport d'activité de la CEPEJ de 2022 conformément à ses règles de procédure, ainsi que de partager le rapport de 2021 afin de mener une réflexion sur les moyens de rendre ce rapport plus attractif.

a. Processus d'évaluation des systèmes judiciaires européens

7. Le Secrétariat informe le Bureau que la Grille d'évaluation ainsi que la note explicative seront finalisées lors de la prochaine réunion du groupe de travail sur l'évaluation de la CEPEJ (CEPEJ-GT-EVAL) les 2 et 3 février prochains, en vue d'une ouverture de la collecte de données aux correspondants nationaux en mars.
8. Il est proposé que le calendrier du cycle soit similaire à celui du cycle précédent. Le Secrétariat propose toutefois d'encourager les Etats à stabiliser les données utilisées pour la standardisation (population et PIB) très tôt afin d'éviter des modifications tardives risquant d'impacter l'ensemble des fiches pays. Le Bureau suggère de faire des recommandations en ce sens aux membres de la CEPEJ lors des réunions plénières.
9. Concernant le contenu du rapport, une discussion a lieu sur son utilisation et son évolution dans les cycles à venir, et notamment sur l'évolution des fiches pays ou la réalisation d'un rapport annuel. Le Bureau confirme l'utilité de la première partie du rapport (tendances européennes), la valeur ajoutée de la deuxième partie (fiches pays) et la nécessité de simplifier l'utilisation de CEPEJ-STAT.
10. Les discussions pourront également évoluer après l'évaluation de l'utilisation du rapport qui est en cours de préparation sous forme d'un questionnaire qui sera envoyé aux membres et correspondants nationaux de la CEPEJ.
11. L'amélioration de la visibilité du rapport au travers notamment de la mise en place d'une stratégie de communication ou de visites dans les pays après l'adoption du rapport a été soulignée par les membres du Bureau. En particulier, la visibilité des fiches pays, qui pourrait être améliorée par une présentation sous forme de courtes vidéos a été suggérée.
12. Enfin, la difficulté de faire coïncider les différents cycles d'évaluation (Evaluation biannuelle, étude pour le tableau de bord de la justice de l'UE, des Balkans occidentaux et des pays du Partenariat Oriental) a également été soulevée notamment en raison des questionnaires, années de référence et calendriers différents pour ces 4 exercices.
13. Le Secrétariat informe également le Bureau des discussions en cours suite à la demande d'Eurostat d'utiliser certaines des données de la CEPEJ, envoyées à la Commission Européenne dans le cadre du Tableau de bord de la Justice de l'UE.

b. Travaux sur la gestion du temps judiciaire

14. Le Secrétariat informe le Bureau des progrès accomplis par le Groupe de travail SATURN, en particulier en matière de pondération des affaires concernant les procureurs, d'analyse des délais en fonction des différentes étapes de la procédure civile, de mise à jour de la Recommandation (86)12 relative à certaines mesures visant à prévenir et réduire la surcharge de travail des tribunaux.
15. Le groupe de travail examine notamment actuellement la «Checklist révisée sur la gestion du temps judiciaire» et de sa Note explicative à la lumière de commentaires formulés lors de la dernière réunion plénière de la CEPEJ (décembre 2022). Les documents seront présentés à la prochaine réunion plénière de la CEPEJ (juin 2023) en vue de son adoption.
16. Le Secrétariat présente le projet de mandat du Groupe de travail *ad hoc* de la CEPEJ visant à préparer un outil luttant contre l'arriéré judiciaire. Le Bureau se félicite de cette initiative, rappelle l'importance de cette question et exprime le souhait que ce Groupe puisse développer un premier projet d'outil avant la prochaine plénière de juin. Le Bureau approuve le mandat et la composition de Groupe de travail *ad hoc*.
17. Le Bureau est informé de la tenue de la prochaine réunion des tribunaux-référents à Lublin (Pologne) le 30 mars 2023. Il est prévu d'organiser cette réunion autour d'ateliers concernant l'outil pour réduire l'arriéré judiciaire, l'évaluation de la performance des juges et les mesures visant à prévenir et réduire la surcharge de travail des tribunaux. Le Réseau sera également invité à réfléchir à son rôle futur. Le Bureau encourage l'ensemble des Groupes de travail à utiliser le Réseau.

c. Travaux conjoints CEPEJ-GT-QUAL et CEPEJ-GT-CYBERJUST

18. Le Secrétariat informe le Bureau des progrès accomplis par le Bureau consultatif sur l'intelligence artificielle (AIAB), mis en place par la CEPEJ le 27 juin 2022.

Centre de Ressources

19. Le Bureau suggère d'appliquer à l'AIAB les mêmes règles de rémunération que pour l'ensemble des experts de la CEPEJ : une rémunération modeste sera proposée pour des travaux nécessitant un travail conséquent, les autres demandes (consultation, lecture de documents) relèvent de la préparation des réunions, qui, comme la participation aux réunions, ne feront pas l'objet de rémunération.
20. L'AIAB est responsable de la finalisation de la mise en place du Centre de ressources. Le Bureau convient d'accorder une médiatisation appropriée au lancement du Centre de Ressources fin mars 2023.

Opérationnalisation des principes de la Charte de la CEPEJ sur l'IA

21. Le Secrétariat informe le Bureau du développement d'un outil d'opérationnalisation de la Charte Ethique de la CEPEJ, qui sera composé de lignes directrices générales et de checklists devant fournir la méthodologie et les critères pour évaluer la conformité des outils d'IA pour les 5 principes qui sont contenus dans la Charte. L'outil ne concernera pas les aspects techniques et se limiteront aux aspects éthiques et juridiques puisqu'il s'adressera aux membres des systèmes judiciaires et non aux développeurs. L'outil devrait être développé en 2023 par deux experts, membres de l'AIAB, en étroite coordination avec les autres membres de l'AIAB et le CEPEJ-GT-QUAL qui en supervisera l'élaboration. L'objectif est de le présenter à la réunion plénière de la CEPEJ en décembre 2023. Un projet pilote pourrait être ensuite envisagé pour tester la pertinence et l'opérationnalité de cet outil.

d. Travaux sur la qualité de la justice

22. Le Secrétariat informe le Bureau des progrès accomplis par le CEPEJ-GT-QUAL. Après l'adoption de deux outils lors de la réunion plénière de décembre 2022, le travail se concentre en priorité sur deux thématiques.

Accès à la justice pour les personnes handicapées

23. Le Secrétariat informe le Bureau des difficultés pour trouver un expert pour travailler sur cette question et la valeur ajoutée de la CEPEJ en la matière suite à l'adoption récente par les Nations-Unies des Principes et directives internationaux sur l'accès à la justice des personnes handicapées. Le Secrétariat informe le Bureau que l'objectif du CEPEJ-GT-QUAL est de fournir des lignes directrices pratiques aux Etats membres. Le Bureau invite le CEPEJ-GT-QUAL à considérer également dans son travail les questions

liées aux handicaps intellectuels et pas uniquement physiques. Il suggère sinon, d'élargir son champ d'action aux personnes vulnérables, compte tenu de l'importance pour les systèmes judiciaires de leur assurer un accès à la justice.

Evaluation de la performance des juges

24. Le Secrétariat informe le Bureau qu'un questionnaire est actuellement élaboré par deux experts, qui sera ensuite discuté lors de la prochaine réunion du CEPEJ-GT-QUAL fin février puis présenté à la réunion des tribunaux référents avant sa dissémination dans le réseau de la CEPEJ. Le but de ce questionnaire est de fournir une base pour élaborer des lignes directrices pour le développement de méthodes et d'indicateurs qualitatifs pour l'évaluation de la performance des juges. Le projet de lignes directrices devrait être soumis à la CEPEJ, en vue de son adoption, lors de sa réunion de juin 2024. Une coordination sera assurée avec le CCJE, un des experts en charge de ce travail étant par ailleurs membre du CCJE, Mme Nina Betetto.

Travaux futurs

25. Le Secrétariat informe le Bureau que le CEPEJ-GT-QUAL envisage de commencer à réfléchir à ses futurs axes de travail (pour le mandat 2024-2025) et invite les membres du Bureau à partager toute suggestion en la matière. Le Bureau propose d'envisager de travailler sur l'accès des enfants à la justice. Le Secrétariat prend note de cette proposition mais convient au préalable de vérifier ce que le Conseil de l'Europe fait déjà en la matière.

e. Cyberjustice et intelligence artificielle

26. Le Secrétariat informe le Bureau des progrès accomplis par le CEPEJ-GT-CYBERJUST. Un projet de lignes directrices sur les enchères judiciaires en ligne devrait être présenté à la CEPEJ en vue de son adoption lors de la réunion plénière de la CEPEJ en juin. Des projets de lignes directrices sur les modes alternatifs de résolution des litiges en ligne et sur la publication en ligne des décisions de justice devraient également être présentés lors de la réunion plénière de la CEPEJ en décembre 2022.

27. Le Bureau convient que la tâche incluse dans le programme d'activités 2022-2023 du CEPEJ-GT-CYBERJUST concernant la bonne gouvernance et la gestion dans les projets de réforme informatique et leur application a été couverte par certains travaux déjà réalisés (« Boîte à outils pour la mise en œuvre des Lignes Directrices sur la cyberjustice » ou le « Manuel pour la mise en œuvre des projets de cyberjustice en Espagne ») et ne nécessite plus de travail supplémentaire à ce stade.

28. Le Bureau est informé de la prochaine réunion du Réseau de la CEPEJ sur la cyberjustice qui se tiendra le 28 février 2023 sur le thème : « Comblent le fossé numérique ».

29. En conclusion, le Bureau prend note et se félicite des nombreux travaux en cours au sein des Groupes de travail et invite ses membres à continuer à mettre leur expertise au service de leurs groupes en vue de garantir une bonne qualité des outils préparés.

f. Programmes de coopération

30. Le Secrétariat informe le Bureau de la mise en œuvre des différents programmes de coopération de la CEPEJ en cours.

31. Le Bureau prend note des difficultés à recruter le personnel pour mettre en œuvre et coordonner ces programmes et du temps consacré à ces recrutements par le Secrétariat.

32. Il invite le Secrétariat à assurer une bonne visibilité de ces programmes assurant la mise en œuvre concrète des outils de la CEPEJ sur le terrain.

9. Représentation de la CEPEJ dans d'autres fora

33. Le Bureau rappelle qu'il compte sur le Secrétariat pour examiner les demandes de représentation de la CEPEJ à différents événements liés au fonctionnement de la justice, organisés en Europe et dans le monde entier. Au besoin, les membres du Bureau doivent être consultés au préalable.

34. Le Bureau estime qu'il serait utile de développer une présentation power point utilisable par les membres du Bureau et de la CEPEJ concernant la présentation des différents outils de la CEPEJ.

10. Questions diverses

35. La prochaine réunion du Bureau aura lieu avant la prochaine réunion plénière et en cas de besoin, en ligne, à tout moment.

Annexe I

DRAFT AGENDA / PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. **Adoption of the agenda / Adoption de l'ordre du jour**
2. **Information by the President of the CEPEJ, members of the Bureau and the Secretariat / Informations du Président de la CEPEJ, des membres du Bureau et du Secrétariat**
3. **Implementation of the 2022-2023 Activity Programme / Mise en oeuvre du Programme d'activité 2022-2023**

a. Calendar of the meetings / Calendrier des réunions

b. Evaluation of judicial systems / Evaluation des systèmes judiciaires

- Information on the ongoing activities / *Information sur les activités en cours*
- Next Evaluation Report / *Prochain Rapport d'Evaluation*
 - Working schedule / *Calendrier des travaux*
 - Experts in charge of drafting / *experts en charge de la rédaction*
 - Assessment on the use and potential evolution of the content / *Evaluation de l'utilisation et évolution éventuelle du contenu*
 - Improvement of visibility / *Amélioration de la visibilité*
- Cooperation with the EC for the « EU Justice Scoreboard » and for the Dashboards / *Coopération avec la CE pour le « Tableau de bord de l'UE sur la justice » et les Dashboards*

REFERENCE DOCUMENT / DOCUMENT DE REFERENCE

Report of the 43rd meeting /
Rapport de la 43^{ème} réunion
CEPEJ-GT-EVAL(2022)10

g. Judicial time management / Gestion du temps judiciaire

- Information on the ongoing activities / *Information sur les activités en cours*

REFERENCE DOCUMENT / DOCUMENT DE REFERENCE

Report of the 33rd SATURN meeting /
Rapport de la 33^{ème} SATURN réunion
CEPEJ-SATURN(2022)19

- *Ad hoc Working group for a tool to fight backlogs / Groupe de travail ad hoc pour un outil luttant contre l'arriéré judiciaire*

REFERENCE DOCUMENT / DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Draft Terms of Reference of the ad hoc Working Group /
Projet de mandat du groupe de travail *ad hoc*
(English only)

Concept Note on the preparation of a backlog reduction tool / Note de réflexion sur la préparation d'un outil pour réduire l'arriéré judiciaire – CEPEJ(2022)12

- Plenary meeting of the Network of pilot courts / *Réunion plénière du Réseau de tribunaux-référents*

REFERENCE DOCUMENT / DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Draft agenda of the 16th meeting of pilot courts /
Projet d'ordre du jour de la 16^{ème} réunion des tribunaux référent
CEPEJ-Pilot Courts(2023)E/OJ/Prov (English only)

h. Common work CEPEJ-GT-QUAL and CEPEJ-GT-CYBERJUST / *Travaux conjoints CEPEJ-GT-QUAL et CEPEJ-GT-CYBERJUST*

- Information on the ongoing activities / *Information sur les activités en cours*
- AIAB : Resource Centre/ Centre de Ressources
 - Remuneration and selection of board members/ Rémunération et sélection des membres du bureau consultatif
 - Roadmap Resource Centre publication and media coverage/ Publication et couverture médiatique du Centre de Ressources Roadmap
- AIAB : Operationalisation of the principles of the CEPEJ Charter on AI / opérationnalisation des principes de la Charte de la CEPEJ sur l'IA

i. Quality of justice / *Qualité de la justice*

- Information on the ongoing activities / *Information sur les activités en cours*

REFERENCE DOCUMENT / DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Report of the 33rd meeting /
Rapport de la 33^{ème} réunion
CEPEJ-GT-QUAL(2022)11

- Evaluation of judges/ *Evaluation des juges*

j. Cyberjustice and artificial intelligence / *Cyberjustice et intelligence artificielle*

- Information on the ongoing activities / *Information sur les activités en cours*
 - Adaptation of current work programme (discard item “good governance and management in IT reform projects and their application”) / Adaptation du programme de travail actuel (suppression du point "bonne gouvernance et gestion dans les projets de réforme informatique et leur application")
 - Involvement and responsiveness of working group members / Implication et réactivité des membres du groupe de travail

REFERENCE DOCUMENT / DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Report of the 7th meeting of the CEPEJ-GT-CYBERJUST /
Rapport de la 7^{ème} réunion du CEPEJ-GT-CYBERJUST
(CEPEJ-GT-CYBERJUST(2022)9)

k. Co-operation programmes / Programmes de coopération

- Information on the ongoing activities and changes in staff / *Information sur les activités en cours et les changements dans l'équipe*
- Ensuring visibility of CEPEJ cooperation/ *Assurer la visibilité de la coopération CEPEJ*

**REFERENCE DOCUMENT / DOCUMENT DE
REFERENCE**

CEPEJ cooperation programmes - State of implementation (at 1st December 2022) /
Programmes de coopération de la CEPEJ - État de la mise en œuvre (au 1er décembre 2022)
CEPEJ-COOP(2022)3

**c. 40th CEPEJ Plenary meeting in Strasbourg / 40^{ème} réunion plénière de la CEPEJ à
Strasbourg**

**d. Representation of the CEPEJ in other fora / Représentation de la CEPEJ dans d'autres
fora**

e. Any other business / Questions diverses

- a. Co-operation with FRA / *Coopération avec la FRA*

REFERENCE DOCUMENT / DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Report of the 39th CEPEJ plenary meeting /
Rapport de la 39ème réunion plénière de la CEPEJ
CEPEJ(2022)..